

Critère de bien-être et législation (d'après l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L. 2).

Absence de douleur, blessure ou maladie	"Règlement sanitaire" établi en collaboration avec le vétérinaire ; "Procéder au moins deux fois par an à une visite des locaux par le vétérinaire sanitaire"
	"Soins quotidiens attentifs et adaptés pour assurer leur bonne santé physique et comportementale"
	"Les animaux nouvellement introduits sont inspectés dans un emplacement séparé et au calme"; "Toutes les mesures et précautions sont prises pour éviter les contaminations croisées entre animaux contagieux et non contagieux"; " Les animaux malades et, lorsque leur état le nécessite, les animaux blessés, sont placés dans un local dédié et identifié comme tel, permettant leur isolement et leurs soins"
Absence de faim, de soif ou de malnutrition	Répondre aux besoins nutritionnels et comportementaux de l'animal. Aliments appétant et non contaminés
	"La nourriture et la litière dans de bonnes conditions de conservation et d'hygiène, à l'abri des nuisibles"
	"En permanence eau propre et potable"
Présence d'abris	"Protéger les animaux des conditions climatiques excessives"
Possibilité d'exprimer les comportements normaux de l'espèce	"Les animaux, à l'exception de ceux qui sont naturellement solitaires et des animaux isolés pour raison sanitaire ou comportementales, sont logés en groupe sociaux formés d'individus compatibles. Dans le cas où un isolement individuel est nécessaire pour des raisons comportementales, il est limité à la période minimale nécessaire et des contacts visuels, auditifs, olfactifs sont maintenus avec les autres animaux."
	"Espace suffisant pour permettre l'expression d'un large répertoire de comportements normaux"
	"Une présence interactive suffisante est assurée pour favoriser leur socialisation et leur familiarisation à l'homme"
Absence de peur et d'anxiété	"Si les animaux manifestent des troubles comportementaux, des démarches sont entreprises pour en trouver la cause et y remédier"
	"Protéger les animaux de nuisance et de stress"
	"La tranquillité et le repos des animaux doivent être respectés"